

<https://enseignants.se-unesa.org/Dotations-des-etablissements-On-est-bien-loin-de-l-Ecole-de-la-confiance>



# **Dotations des établissements : On est bien loin de l'École de la confiance !**

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : lundi 10 février 2020

---

**Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés**

---

Les comités techniques académiques ont eu lieu au cours des dernières semaines. Les dotations, souvent en baisse, ont amené à diminuer fortement les moyens pédagogiques, notamment pour les lycées. Les marges d'autonomie des établissements sont rognées, difficile de parler d'École de la confiance !

Pour le second degré, alors que la démographie est à la hausse, une fois de plus, la suppression d'emplois est supérieure aux annonces budgétaires car certaines suppressions d'emplois sont converties en heures supplémentaires. Le budget 2020 prévoit globalement 440 suppressions de postes dans le second degré. Le SE-Unsa a dénoncé cette situation au comité technique ministériel du 18 décembre 2019 (voir notre article : <https://enseignants.se-unsa.org/Carte-scolaire-le-second-degre-sacrifie>)

Lycées : Des dotations académiques en baisse sensible

Les suppressions de postes dans les lycées sont massives : 90 dans l'académie de Rouen, 97 dans l'académie de Lyon, 166 dans l'académie de Grenoble... Elles ont un lourd impact en terme de ressources humaines, tant pour la désorganisation des établissements qu'en matière de déstabilisation pour les personnels concernés, avec de nombreuses mesures de carte scolaire (jusqu'à 20 en Polynésie française !) et des compléments de service difficiles à assurer dans le monde rural. Dans l'académie de Poitiers, ce sont les moyens de remplacement qui trinquent avec 7,5 suppressions de postes. Au lycée de Clamecy, dans l'académie de Dijon, 20 % de la DHG disparaît purement et simplement !

Ces suppressions de postes sont inadmissibles alors que des changements profonds touchent le lycée et nécessitent d'être accompagnés, tant pour la mise en place de parcours d'orientation, que pour assurer un accompagnement pédagogique des élèves, pour leur permettre de réussir dans l'enseignement supérieur. En avril 2019, le SE-Unsa avait dénoncé une réforme sabotée par le ministère (voir notre article : <https://enseignants.se-unsa.org/Reforme-du-bac-et-du-lycee-postes-supprimees-reforme-sabotee>).

Le SE-Unsa revendique pour le lycée GT des moyens à la hauteur des besoins, qui ne mettent pas en concurrence l'accompagnement pédagogique et l'ouverture d'options au lycée dans l'allocation des moyens.

Suppressions de poste : collèges, dispositifs pédagogiques, des conséquences désastreuses

Au-delà des lycées, les suppressions de postes ont des conséquences désastreuses partout : disparition des dispositifs pédagogiques tels que les sections sportives dans les établissements de la Réunion, où on accorde aux collèges des dotations strictement réglementaires en réduisant les marges. Le ministère peut difficilement se gargariser de faire progresser l'autonomie des établissements ! Les effectifs des collèges, qui augmentaient déjà l'an dernier, explosent localement : En Dordogne, le seuil des classes est porté à 30 élèves, sans compter les élèves intégrés dans les dispositifs ULIS. Même quand les effectifs des élèves augmentent sensiblement, les moyens ne suivent pas : dans l'académie de Toulouse 40 postes sont créés pour 2370 élèves supplémentaires soit...1 poste pour 60 élèves.

Dans l'académie de Lyon, les IMP ont fondu, on peut en trouver 0,002 par élève dans certains collèges de l'Ain. Le SE-Unsa revendique des moyens permettant de limiter les effectifs à 24 élèves par classe au collège, et des IMP en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des missions collectives assurées dans les établissements.

Pour agir dans son établissement ? Contactez le SE-Unsa dans votre académie !

Besoin d'informations pour comprendre comment la DHG de votre établissement a été présentée ? Envie de

## **Dotations des établissements : On est bien loin de l'École de la confiance !**

---

comprendre comment fonctionnent les Indemnités pour missions particulières et les règles de fonctionnement d'un EPLE ? Contactez la section académique du SE-Unsa la plus proche !

<https://enseignants.se-unsa.org/Nos-sections-departementales-et-academiques>